

2AO ENTREPRISE
Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle
au capital social de 100 euros
2 RUE DE L'OCCITANIE 31130 QUINT-FONSEGRIVES
RCS TOULOUSE N° 814 737 599

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JANVIER 2026

Le dix neuf janvier deux-mille-vingt-six,
A WALTENHEIM,

Madame Johanna LAMBOLEY, gérante et associée unique de la Société 2AO ENTREPRISE, propriétaire de 10 parts sociales de 10 euros chacune numérotées de 1 à 10 inclus, a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associée unique décide de transférer le siège social de 2 RUE DE L'OCCITANIE 31130 QUINT-FONSEGRIVES vers 24 RUE DES PEUPLIERS 68510 WALTENHEIM et ce, à effet au 1^{er} Février 2026.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 24 RUE DES PEUPLIERS 68510 WALTENHEIM »

Le reste de l'article est sans changement.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associée unique décide d'étendre l'objet social de la Société et ce, à effet au 1^{er} Février 2026.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet en France et à l'Etranger :

- Le conseil, l'accompagnement et l'assistance en gestion administrative, financière et organisationnelle auprès des entreprises, associations, administrations et particuliers ;
- Le conseil en ressources humaines, incluant notamment l'accompagnement des entreprises et des salariés dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), ruptures conventionnelles

collectives (RCC), contrats de sécurisation professionnelle (CSP) et plus généralement des dispositifs de reclassement professionnel, de mobilité et de transition de carrière ;

- L'audit, l'analyse, la structuration et l'optimisation des processus administratifs, financiers et RH, à l'exclusion de toute activité réglementée.

- La réalisation de bilans de compétences, d'évaluations professionnelles et d'analyses de parcours visant à définir, valider ou sécuriser des projets d'évolution, de reconversion ou de retour à l'emploi ;

- La formation professionnelle destinée aux adultes entrés dans la vie active, réalisée à titre privé, en entreprise, en centre de formation ou en centre de formation d'apprentis (CFA) ;

- La conception, l'organisation et l'animation de formations internes à destination des administrations publiques, des entreprises et des organismes publics ou privés ;

- La création de supports pédagogiques, l'ingénierie de formation et l'évaluation des actions de formation. »

Le reste de l'article est sans changement.

TROISIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de la Société.

Madame Johanna LAMBOLEY

Associée unique et Gérante

